Attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de la programmation culturelle de l'été 2009 - 1^{ère} répartition

M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Dans le prolongement de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon entend faire de son patrimoine un atout de son développement culturel, touristique et économique.

Afin d'accroître son attractivité durant l'été, de favoriser la venue et le séjour des touristes, la Direction de la Culture et du Patrimoine a reçu mission de susciter des projets et de coordonner les initiatives de ses partenaires afin de construire un programme d'animations culturelles présentées dans les principaux lieux du patrimoine bisontin. Compte tenu de l'importante tradition musicale de la Ville, le choix s'est tout naturellement porté sur la thématique «Musique et Patrimoine».

La Direction de la Culture et du Patrimoine a travaillé avec ses partenaires dans un souci de lisibilité et de cohérence à partir d'une direction artistique globale, pour faire émerger un programme associant culture et période estivale.

De juin à septembre, les fins de semaine seront rythmées par des concerts des musiques actuelles et classiques, alternant petites formes et formations élargies. La Citadelle, le Palais Granvelle, la Tour des Cordeliers et les églises de la ville abritant des orgues classés, serviront de cadre à ces propositions musicales. Des déambulations musicales scénographiées par la Compagnie du Colibri permettront de découvrir autrement le patrimoine du centre-ville et serviront de fil conducteur entre les différents lieux.

Présentation synthétique des propositions d'animation culturelle «Plaisirs d'été 2009»

Les dates	Les orientations artistiques	Les jours de diffusion
Du 26 juin au 12 juillet	Plaisirs d'été Festival «Orgue en Ville»	➤ Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin
		➤ Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 juillet
		➤ Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juillet
Du 24 juillet au 21 août	Plaisirs d'été Concerts de Musiques Actuelles	➤ Vendredis 24 et 31 juillet, 7, 14 et 21 août
Du 25 juillet au 28 août	Plaisirs d'été Concerts de Musiques Classiques	➤ Samedis 25 juillet et 1 ^{er} , 8, 18 et 22 août
		➤ Vendredi 28 août
Du 31 juillet au 22 août	Plaisirs d'été Concerts a cappella et Patrimoine littéraire	 ➤ vendredi 31 juillet et samedi 1^{er} août ➤ vendredi 7 août et samedi 8 août ➤ vendredi 14 août et samedi 15 août ➤ vendredi 21 août et samedi 22 août
Du 24 juillet au 22 août	Plaisirs d'été Visite en musique du patrimoine	 ➤ vendredi 24 juillet et samedi 25 juillet ➤ vendredi 31 juillet et samedi 1^{er} août ➤ vendredi 7 août et samedi 8 août ➤ vendredi 14 août et samedi 15 août ➤ vendredi 21 août et samedi 22 août
Du 27 juin au 31 août, (prolongement sur septembre)	Plaisirs d'été Tour bastionnée de Chamars Exposition : Qu'est ce qu'une Tour Bastionnée ?	➤ juin, juillet et août : tous les jours ➤ 5 et 6, 12 et 13 19 et 20 septembre

En relation avec le programme proposé par la Ville, d'autres animations compléteront le dispositif (promenades patrimoniales nocturnes (Office du Tourisme), promenades nocturnes des remparts de la Citadelle (SEM), etc.).

Pour concrétiser ces orientations, la Ville s'est associée à différents partenaires : l'Association «les Amis du Cylindre» pour la mise en place des concerts de musiques actuelles du vendredi soir, et d'autres associations pour les propositions de musique classique.

Il est donc proposé d'allouer une subvention de :

- 35 000 € à l'Association «Les Amis du Cylindre» pour l'organisation des concerts sur le plan artistique, technique et logistique dans la Cour du Musée du Temps et à la Citadelle du 24 juillet au 21 août 2009, soit cinq concerts. Un avenant à la convention annuelle du 4 février 2009 sera signé avec l'Association sur ce point.
 - 1 000 € à l'Association «Ensemble Da Camera» pour la réalisation d'un concert.

Les autres éléments de programmation feront l'objet d'achats de prestations de la part de la Ville.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 36 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000, qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits de 6 000 € en provenance du chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur cette proposition
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention du 4 février 2009 avec les Amis du Cylindre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.